

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en présentiel le 17 juin 2025 à 19 h, à la salle publique, sous la présidence de Mme Christine Doré et à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la *Loi sur l'instruction publique*.

Ouverture de la session et constatation des présences Sont présents, présentes,

Les membres du Conseil d'administration :	M ^{mes} Lana Boulianne Christine Doré Émilie Fillion Nadia Rose Stéphanie Collard Isabelle Tremblay Anne Girard (Teams)	MM. Steve Dickey-Bessette Pierre Imbeault Christian Fillion Éric Bilodeau Charles Gaudreault Érick Chamberland
---	--	---

Sont également présents :	M ^{mes} Sandra Boulianne Chantale Cyr Julie Hudon Kassandra Germain	MM. Jean-François Proulx Régis Lavoie
---------------------------	---	--

Sont absents :	MM. Daniel Desgagné Sylvain Jomphe
----------------	---------------------------------------

CA-2025-044
Vérification du quorum et mot de bienvenue de la présidence

Madame Christine Doré souhaite la bienvenue à tous, il est 19h03. Confirmation que le quorum est atteint. La présidente en profite pour remercier les membres dont leur mandat prend échéance le 30 juin 2025.

CA-2025-045
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Isabelle Tremblay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1 Vérification du quorum et mot de bienvenue de la présidente
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Résolution en bloc (consultation préalable des 3 comités du CA)**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la dernière séance
 - 2.2 Amendement – Politique en matière d'alcool, de drogues, de médicaments et des autres substances similaires (CRH)
 - 2.3 Amendement – Politique pour promouvoir la civilité, pour prévenir et contrer la discrimination, le harcèlement et la violence au travail – PVHT (CRH)
 - 2.4 Adoption – Politique relative à l'utilisation des médias sociaux (CGÉ)
 - 2.5 Amendement – Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs (CGÉ)
 - 2.6 Amendement – Cadre de référence relatif aux lignes internes de conduite (CGÉ)
 - 2.7 Amendement – Règlement relatif à la gestion contractuelle (CGÉ)
 - 2.8 Amendement – Règlement relatif au plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle (CGÉ)
- 3. Sujets de décision**
 - 3.1 Amendement – Acte d'établissement Centre de formation générale aux adultes
 - 3.2 Amendement – Convention spéciale de cession de l'immeuble 172, rue des Oblats
 - 3.3 Cession d'une parcelle de terrain – École Marie-Médiatrice – Réaménagement de la cour de l'église – Municipalité de Rivière-Éternité

- 3.4 Cession d'une parcelle de terrain – École Marie-Médiatrice – Régularisation de l'empiètement
- 3.5 Service du transport – Contrats de berline #512- #520- #522
- 3.6 Services éducatifs adultes dispensés 2025-2026
- 3.7 Calendrier des séances 2025-2026
- 3.8 Délégation de pouvoir en période estivale
- 3.9 Identification des besoins locaux pour la nomination d'une direction générale d'un centre de services scolaire

4. Points d'information

- 4.1 Compression budgétaire en éducation pour 2025-2026
- 4.2 Marrainage – Lieutenant-gouverneur
- 4.3 Annonce – Allocation (Centre de formation professionnelle)
- 4.4 Programme d'études en transport de métaux (Centre de formation professionnelle)

5. Points statutaires

- 5.1 Reddition de compte du Comité de gouvernance et d'éthique
- 5.2 Reddition de compte du Comité de vérification
- 5.3 Reddition de compte du Comité des ressources humaines
- 5.4 Reddition de compte du Comité consultatif du transport
- 5.5 Reddition de compte du Comité de parents
- 5.6 Suivi Fondation de la réussite du Fjord

6. Période de questions du public

7. Sujets divers

8. Clôture de la séance

ADOPTÉE

CA-2025-046

Résolution en bloc
Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de rencontre du 8 avril 2025.

ADOPTÉE

CA-2025-047

Résolution en bloc
Amendement –
Politique en matière d'alcool, de drogues, de médicaments et des autres substances similaires (CRH)

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de *Loi encadrant le cannabis*;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay d'avoir un effet positif sur la qualité de vie et la présence au travail;

CONSIDÉRANT la consultation des différentes parties prenantes ainsi que la recommandation favorable du Comité ressources humaines;

Il est proposé par Mme Lana Boulianne et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'amendement de la « Politique en matière d'alcool, de drogues, de médicaments et des autres substances similaires » et d'autoriser son entrée en vigueur à compter du 18 juin 2025.

ADOPTÉE

CA-2025-048

Résolution en bloc
Amendement –
Politique pour promouvoir la civilité, pour prévenir et contrer la discrimination, le harcèlement et la violence au travail (CRH)

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi 42 visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail qui modifie substantiellement les modalités de fonctionnement;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay d'avoir un effet positif sur la qualité de vie et la présence au travail;

CONSIDÉRANT la consultation des différentes parties prenantes ainsi que la recommandation favorable du Comité des ressources humaines;

Il est proposé par Mme Lana Boulianne et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'amendement de la « Politique pour promouvoir la civilité, pour prévenir et contrer la discrimination, le harcèlement et la violence au travail » et d'autoriser son entrée en vigueur à compter du 18 juin 2025.

ADOPTÉE

CA-2025-049
Résolution en bloc
Adoption – Politique
relative à
l'utilisation des
médias sociaux
(CGÉ)

CONSIDÉRANT l'implication d'un Comité sur l'utilisation des médias sociaux (Service éducatifs, Service des ressources informationnelles, Secrétariat général, Communications, direction école primaire et secondaire, direction de formation professionnelle et de formation générale aux adultes) dans l'élaboration de la présente politique;

CONSIDÉRANT la consultation des trois unités d'accréditation syndicales le 25 mars 2025;

CONSIDÉRANT la consultation du Comité consultatif des gestionnaires le 26 mars 2025;

CONSIDÉRANT la consultation du Comité de parents le 7 mai 2025;

CONSIDÉRANT que le Comité de gouvernance et d'éthique a, lors de la rencontre du 9 juin 2025, pris connaissance des retours des consultations des différentes instances, analysé la Politique relative à l'utilisation des médias sociaux et questionné certains éléments;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par Mme Lana Boulianne et résolu unanimement :

D'ADOPTER la Politique relative à l'utilisation des réseaux sociaux tel que déposée pour son entrée en vigueur le 18 juin 2025.

ADOPTÉE

CA-2025-050
Résolution en bloc
Amendement –
Règlement relatif à
la délégation de
fonctions et de
pouvoirs

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise l'efficacité administrative, la souplesse d'opération, la juste utilisation des pouvoirs et moyens, l'optimisation des ressources et de l'expertise, la pérennité et le développement durable des actions entreprises, le partage équitable et la complémentarité des pouvoirs et moyens de réalisation, la minimisation des intermédiaires dans le cadre du processus décisionnel;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration procède à la délégation de certains pouvoirs et fonctions afin de décentraliser le pouvoir décisionnel et de rapprocher la décision de l'action, d'assurer un soutien efficace et rapide à chacun des établissements et de mobiliser ainsi que de responsabiliser tous les décideurs à la mise en œuvre de la mission du CSS dans le respect des règles d'imputabilité et de reddition de comptes;

CONSIDÉRANT la consultation du Comité consultatif des gestionnaires le 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT que le Comité de gouvernance et d'éthique a, lors de la rencontre du 9 juin 2025, pris connaissance des retours de consultation des différentes instances, analysé le Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs et questionné certains éléments;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par Mme Lana Boulianne et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'amendement du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs et d'autoriser son entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2025.

ADOPTÉE

CA-2025-051
Résolution en bloc
Amendement –
Cadre de référence
relatif aux lignes
internes de conduite
(CGÉ)

CONSIDÉRANT la transmission d'un nouveau gabarit de lignes internes de conduite par le Secrétariat du Conseil du trésor au printemps 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'amendement des lignes internes de conduite est inclus dans la liste des mesures d'atténuation du Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion en gestion contractuelle 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de gouvernance et d'éthique a, lors de la rencontre du 9 juin 2025, analysé le Cadre de référence sur les lignes internes de conduite et questionné certains éléments;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par Mme Lana Boulianne et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'amendement du Cadre de référence relatif aux lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement de services et de travaux de construction des organismes publics et d'autoriser son entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2025.

ADOPTÉE

CA-2025-052
Résolution en bloc
Amendement –
Règlement relatif à
la gestion
contractuelle (CGÉ)

CONSIDÉRANT la consultation du Comité consultatif des gestionnaires, le 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de gouvernance et d'éthique a, lors de la rencontre du 9 juin 2025, pris connaissance des retours de consultation, analysé le Règlement relatif à la gestion contractuelle et questionné certains éléments;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par Mme Lana Boulianne et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'amendement du Règlement relatif à la gestion contractuelle et d'autoriser son entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2025.

ADOPTÉE

CA-2025-053
Résolution en bloc
Amendement –
Règlement relatif au
plan de gestion des
risques en matière
de corruption et de
collusion dans le
processus de
gestion
contractuelle (CGÉ)

CONSIDÉRANT la consultation du Comité consultatif des gestionnaires le 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de gouvernance et d'éthique a, lors de la rencontre du 9 juin 2025, pris connaissance des retours de consultation, analysé le Règlement Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle et questionné certains éléments;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par Mme Lana Boulianne et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'amendement du Règlement relatif au plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle et d'autoriser son entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2025.

ADOPTÉE

CA-2025-054
Sujets de décision
Amendement – Acte
d'établissement
Centre de formation
générale aux
adultes

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* stipulant que le centre de services scolaire doit consulter le conseil d'établissement pour la modification de l'acte d'établissement du centre;

CONSIDÉRANT que la direction de centre a consulté les membres du Conseil d'établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay en date du 22 avril 2025;

Il est proposé par Mme Nadia Rose et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'amendement de l'acte d'établissement du Centre de formation générale adultes des Rives-du-Saguenay pour son entrée en vigueur le 17 juin 2025.

ADOPTÉE

CA-2025-055
Sujets de décision
Amendement –
Convention spéciale
de cession de
l'immeuble 172, rue
des Oblats

CONSIDÉRANT QUE le 6 juillet 2000, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay (maintenant le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay - CSSRDS) a cédé l'immeuble situé au 172, rue des Oblats, à Chicoutimi, à la Ville de Chicoutimi (maintenant la Ville de Saguenay), lot 2 687 510;

CONSIDÉRANT QUE ladite cession a été encadrée par une Convention spéciale prévoyant, advenant la revente de l'immeuble acquis par la Ville de Chicoutimi à un tiers, l'engagement de l'acheteur (la Ville) à remettre à la vendeuse (le centre de services scolaires) le prix de vente obtenu moins le coût des améliorations apportées à l'immeuble, lequel montant ne devant pas être inférieur à une somme nominale de soixante-quinze mille dollars (75 000,00 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE ville Saguenay souhaite céder l'immeuble à Hébergement Plus;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent que ce montant de 75 000,00 \$ soit acquitté directement par le futur acquéreur du bâtiment, Hébergement Plus, au Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay lors du démarrage de son projet;

CONSIDÉRANT QUE il est dans l'intérêt du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay de modifier les termes de cette convention pour s'assurer de sa pertinence;

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée à cette convention devra être mutuellement acceptée par les parties signataires originales;

CONSIDÉRANT QUE les frais de notaire relatifs à l'amendement de ladite Convention spéciale seront assumés par Hébergement Plus;

Il est proposé par M. Érick Chamberland et résolu unanimement :

D'AMENDER cette Convention spéciale afin de l'adapter aux besoins actuels et aux circonstances particulières liées à sa disposition;

D'AUTORISER la Directrice générale, madame Chantale Cyr, à signer l'amendement à la Convention spéciale concernant la cession de l'immeuble situé au 172 des Oblats, à Chicoutimi, conformément aux considérants énoncés et aux modalités convenues.

ADOPTÉE

CA-2025-056

Sujets de décision

Cession d'une parcelle de terrain – École Marie-Médiatrice – Réaménagement de la cour de l'église – Municipalité de Rivière-Éternité

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de traverses piétonnières et une meilleure délimitation des aires de circulation réduiront les risques pour les marcheurs;

CONSIDÉRANT QUE le verdissement et le réaménagement général de la cour de l'église amélioreront l'esthétique du cœur du village et créeront des zones d'ombre;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle organisation des stationnements sera plus efficace et mieux intégrée au paysage urbain;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'arpentage et de notaire nécessaires sont assumés par la municipalité;

Il est proposé par Mme Nadia Rose et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Chantale Cyr, à signer la cession de la parcelle de terrain de l'école visée en faveur de la municipalité de Rivière-Éternité.

ADOPTÉE

CA-2025-057

Sujets de décision

Cession d'une parcelle de terrain – École Marie-Médiatrice – Régularisation de l'empiètement

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay est propriétaire de l'immeuble sis au 404, rue Principale en la municipalité de Rivière-Éternité connu et désigné comme étant le lot 6 261 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble adjacent ayant pour adresse le 406, rue Principale, à Rivière-Éternité a un bâtiment et des améliorations au sol qui empiètent sur le lot 6 261 930 et que le centre de services scolaire souhaite céder une parcelle de terrain totalisant 442m² d'une partie du lot 261 930 afin de régulariser l'empiètement;

CONSIDÉRANT l'accompagnement de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour assurer la conformité de la transaction;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des frais pour la transaction sont à la charge de M. Bouchard et qu'aucun coût ne sera assumé par le centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la valeur de la parcelle de terrain est nettement inférieure au seuil nécessitant une autorisation ministérielle;

Il est proposé par M. Érick Chamberland et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Chantale Cyr, à signer tous les documents reliés à la cession de la parcelle de terrain.

ADOPTÉE

CA-2025-058

Sujets de décision

Service du transport – Contrats de berline #512 - #520 - #522

CONSIDÉRANT la mention à la section 16 clause 29 des contrats qui stipule :

“Le Transporteur ne peut ni céder, ni transférer, ni aliéner de quelque façon que ce soit, en tout ou en partie, directement ou indirectement, le présent contrat sans l'accord écrit préalable du Centre de services scolaire”.

CONSIDÉRANT la consultation et la recommandation favorable du Comité consultatif du transport;

CONSIDÉRANT QUE M. Morin a déjà un contrat de 6 berlines depuis plusieurs années avec le centre de services;

CONSIDÉRANT QUE le service rendu par M. Morin est conforme aux attentes du Service du transport du CSSRDS;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du contrat existant seront respectées par l'acquéreur;

Il est proposé par Mme Stéphanie Collard et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'acquisition par M. Alexandre Morin de Taxi 2151, les contrats de la berline #522 de M. Hugo Gilbert représentant d'Autobus Laterrière inc. ainsi que celui des berlines #512 et #520 de M. Éric Bilodeau.

D'AUTORISER la direction générale à signer le nouveau contrat de la berline #522 ainsi que celui des berlines #512 et #520.

ADOPTÉE

CA-2025-059

Sujets de décision
Services éducatifs
adultes dispensés
2025-2026

CONSIDÉRANT les articles 245 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des conseils d'établissement du Centre de formation générale aux adultes (CFG) et du Centre de formation professionnelle du Grand-Fjord (CFP);

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le Régime pédagogique;

Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu unanimement :

D'ADOPTER le document Services éducatifs adultes dispensés 2025-2026 tel que préparé et présenté par la direction générale adjointe, responsable des Services éducatifs.

ADOPTÉE

CA-2025-060

Sujets de décision
Calendrier des
séances 2025-2026

CONSIDÉRANT le caractère public des séances ordinaires du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le Règlement « Règles de fonctionnement du Conseil d'administration »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 154 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la première séance doit se tenir au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année scolaire;

CONSIDÉRANT la possibilité de tenir des séances extraordinaires (septembre ou octobre);

Il est proposé par M. Érick Chamberland et résolu unanimement :

D'ÉTABLIR les séances ordinaires du Conseil d'administration pour l'année 2025-2026 selon les dates suivantes :

- 26 août 2025;
- 16 décembre 2025;
- 24 février 2026;
- 7 avril 2026;
- 16 juin 2026.

ADOPTÉE

CA-2025-061

Sujets de décision
Délégation de
pouvoir en période
estivale

CONSIDÉRANT les décisions qui devront être prises durant la période estivale;

CONSIDÉRANT la possibilité de déléguer les pouvoirs à la direction générale et à la présidence pour une durée déterminée;

Il est proposé par M. Érick Chamberland et résolu unanimement :

DE CONFIER un mandat à la présidence et à la direction générale afin qu'ils prennent au nom des membres du Conseil d'administration, les décisions qui s'imposent durant la période des vacances d'été 2025 débutant le 1^{er} juillet et terminant le 1^{er} août et que lesdites décisions soient ratifiées par la suite par le Conseil d'administration lors de la première séance de l'année scolaire.

ADOPTÉE

CA-2025-062

Sujets de décision
Identification des
besoins locaux pour
la nomination d'une
direction générale
d'un centre de
services scolaire

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*;

CONSIDÉRANT Qu'à compter du 1^{er} juillet 2025, la direction générale du centre de services scolaire sera nommée par le gouvernement sur recommandation du ministre, lequel doit tenir compte des besoins locaux exprimés par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la lettre de la sous-ministre adjointe transmise le 30 mai 2025 invitant le conseil d'administration à communiquer au ministre les besoins locaux à l'égard de certaines compétences que devrait avoir la dirigeante ou le dirigeant de l'organisation, en outre du

leadership pédagogique, et ce, en fonction des caractéristiques et des spécificités propres au milieu au sein duquel elle ou il sera appelé(e) à évoluer;

CONSIDÉRANT QUE les besoins locaux ont été colligés dans le document « Identification des besoins locaux pour la nomination de la direction générale du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay »;

Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu unanimement :

D'ADOPTER le document « Identification des besoins locaux pour la nomination d'une direction générale d'un centre de services scolaire » pour le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

DE TRANSMETTRE ce document au ministre d'ici le 20 juin 2025.

ADOPTÉE

CA-2025-063

Sujets d'information
Compression
budgétaire en
éducation pour
2025-2026

Il est proposé par Mme Christine Doré et résolu unanimement:

D'OUVRIER le huis clos. Il est 19h10.

Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu unanimement:

DE FERMER le huis clos. Il est 20h04.

CA-2025-064

Sujets d'information
Marrainage –
Lieutenant-
gouverneur

M. Régis Lavoie, directeur général adjoint et responsable des Services éducatifs, mentionne que Mme Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, a entendu parler de notre Projet-pilote en autochtonisation et, étant elle-même issu des Premières Nations, est venu en personne nous rencontrer. Elle a été très impressionné de la mise en place, du déploiement et de l'organisation de notre projet ce qui en a reflété une demande de marrainage afin de faire rayonner le projet partout au Québec. L'annonce officielle du marrainage se fera le 1^{er} juillet 2025 lors de la Journée national des peuples autochtones.

Cette rencontre concorde avec la demande de renouvellement du Projet-pilote en autochtonisation, ce qui nous rend confiant de recevoir une subvention afin de poursuivre notre projet.

CA-2025-065

Sujets d'information
Annonce –
Allocation (Centre
de formation
professionnelle)

M. Jean-Francois Proulx, directeur général adjoint, nous annonce l'allocation au montant de 4 millions pour le programme en Transformation des métaux en fusion du Centre de formation professionnelle du Grand-Fjord. Cet investissement vise à soutenir le déploiement d'un centre national d'expertise en transformation des métaux en fusion, par la mise à niveau des équipements de notre usine-école située à La Baie.

Seul établissement au Québec offrant ce programme, le CFP du Grand-Fjord s'est doté d'une unité mobile afin de déployer une offre de formation directement en entreprise, notamment dans les industries situées à l'extérieur de la région.

S'inscrivant dans la volonté ministérielle de modernisation de la formation professionnelle, ce projet vise à implanter le programme d'études révisé en 2022, anciennement appelé Fonderie. Dans le contexte économique actuel, il est plus que jamais nécessaire d'élargir l'offre de formation dans ce secteur stratégique, moteur de la prospérité économique du Québec.

CA-2025-066

Sujets d'information
Programme
d'études en
transport de métaux
(Centre de
formation
professionnelle)

Les points CA-2025-065 et CA-2025-066 ont été condensés en un seul point.

CA-2025-067

Sujets statutaires
Reddition de
compte du Comité
de gouvernance et
d'éthique

Dernière rencontre le 9 juin 2025.

Mme Christine Doré mentionne que lors de cette rencontre, ils ont analysé en profondeur les politiques, règlements et cadre de référence qui ont été adoptés ou amendés lors de cette séance.

Un suivi sur les formations obligatoires des membres du Conseil d'administration a été effectué.

Mme Stéphanie Collard, ajoute qu'une rencontre d'accueil des nouveaux membres du CA sera tenue le 2 juillet prochain afin de permettre l'intégration de ceux-ci et de leur présenter le rôle et les responsabilités d'un membre.

CA-2025-068
Sujets statutaires
Reddition de
compte du Comité
de vérification

Aucune nouvelle rencontre depuis le 21 janvier 2025.

CA-2025-069
Sujets statutaires
Reddition de
compte du Comité
des ressources
humaines

Dernière rencontre le 9 juin 2025.

M. Pierre Imbeault mentionne que lors de cette rencontre, les membres ont analysé en profondeur les politiques qui ont été amendés lors de cette séance.

CA-2025-070
Sujets statutaires
Reddition de
compte du Comité
consultatif du
transport

Aucune nouvelle rencontre depuis le 25 mars 2025.

M. Christian Fillion mentionne que la prochaine rencontre est prévue pour le 25 juin prochain.

CA-2025-071
Sujets statutaires
Reddition de
compte du Comité
de parents

Mme Christine Doré mentionne que leur dernière rencontre en était une extraordinaire pendant laquelle ils ont élu le nouveau membre représentant les parents au Conseil d'administration pour le district 4.

Elle mentionne également que la mission du Comité de parents pour la prochaine année scolaire sera de sensibiliser les parents concernant leur implication et leur présence aux rencontres.

CA-2025-072
Sujets statutaires
Suivi Fondation de
la réussite du Fjord

M. Charles Gaudreault nous parle du tournoi de golf annuel de la fondation qui a eu lieu le 5 juin dernier et qui fut encore une fois un succès sur toute la ligne. Un total de 145 000 \$ ont été amassés pour l'année 2025 englobant les 2 activités bénéfiques ainsi que les dons de nos partenaires.

Il mentionne également que plusieurs projets ont été déployés dont celui de l'école La Carrière à laquelle la fondation a remis un montant de 2 800 \$ afin de pallier au manque d'équipement de cuisine adéquats pour les élèves. À l'école Félix-Antoine-Savard, la fondation a contribué à la création d'un espace d'apaisement pour les élèves.

Mme Sandra Boulianne, dirigeante de la fondation, en profite pour annoncer une subvention au montant de 99 600 \$ provenant de l'organisme Deuxième Récolte, utilisant le fond pour l'infrastructure alimentaire scolaire provenant du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

CA-2025-073
Période de
questions du public

Aucun public

CA-2025-074
Sujets divers

CONSIDÉRANT que la réussite éducative de tous nos élèves constitue le cœur de la mission de notre organisation;

CONSIDÉRANT les coupures identifiées de plus d'un demi-milliard pour l'année scolaire 2025-2026 par le ministère de l'Éducation imposés aux CSS du Québec;

CONSIDÉRANT l'annonce effectuée le 12 juin dernier à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay estime les compressions budgétaires à plus de 14 millions pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 12 juin 2025 signée par le sous-ministre Carole Arav stipulant que l'exercice doit se faire dans le respect des obligations légales et réglementaires, et ce, tout en maintenant les services directs à l'élève;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration est étonné, et déplore avec vigueur que l'annonce a été faite tardivement par le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT le manque d'explications concernant le calcul permettant d'établir la cible déterminée par le ministère de l'Éducation en lien avec cette coupure, estimée à plus de 14 millions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration atteste agir sans complaisance lorsqu'il affirme que les ressources du CSSRDS ont été utilisées de manière responsable et parcimonieuse, et qu'une telle demande impromptue et tardive de coupe budgétaire, sans explication de son fondement (calcul) revient à nier ou déconsidérer la gestion du CSSRDS et la gouvernance exercée par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE le CSSRDS a procédé pour l'année scolaire 2024-2025 à une coupure de 1.5 millions demandée par le ministère de l'Éducation en décembre 2024 pour application avant le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE les frais de gestion du CSSRDS se situent en dessous de la moyenne provinciale de 5% et s'établissent à 4.2%;

CONSIDÉRANT QUE l'interprétation de la FCSSQ, nous liant à des délais prescrits aux dispositions nationales et locales des conventions collectives en vigueur et leurs recommandations de respecter celles-ci, nous mettent dans l'impossibilité contractuelle d'agir au regard des délais et des dispositions des contrats collectifs de travail;

CONSIDÉRANT QUE l'interprétation de la FCSSQ, nous liant à des dispositions prévues au Code du travail, au document consolidé concernant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe de l'Île de Montréal ainsi que les politiques locales et leurs recommandations de respecter celles-ci.

CONSIDÉRANT QUE le budget du CSSRDS est d'environ 240 millions est que 80% de celui-ci est dédié à la masse salariale;

II EST ENTENDU QUE le Conseil d'administration conclu qu'il sera difficilement envisageable d'atteindre les cibles demandées par le ministère de l'Éducation et de présenter un budget à l'équilibre pour 2025-2026 sans impacter le service direct à l'élève;

II EST ENTENDU QUE le Conseil d'administration assurera la disponibilité des services requis et essentiels dans le cadre de la persévérance et de la réussite scolaire de tous ces élèves;

Il est proposé par M. Érick Chamberland et résolu unanimement :

D'ENVISAGER la possibilité d'adopter d'un budget déficitaire pour l'année financière 2025-2026 afin de maintenir ce niveau de services auquel les élèves ont droit;

DE TRANSMETTRE au ministre de l'Éducation du Québec, M. Bernard Drainville, la résolution faisant état de la position adoptée à cet égard le 20 juin 2025 par l'ensemble des membres du Conseil d'administration du CSSRDS.

ADOPTÉE

CA-2025-075

Clôture de la
rencontre

Il est proposé par Mme Lana Boulianne et résolu unanimement :

DE CLORE la rencontre. Il est 20h38.

ADOPTÉE



La secrétaire générale



La présidente